MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

CADRE D'USAGE DE L'IA EN ÉDUCATION

exclusivement au service des apprentissages
et des pratiques professionnelles, dans le respect des valeurs
de l'École de la République et de la liberté pédagogique

Soyez vigilant quant aux données saisies

Les **services d'IA accessibles au grand public ne garantissent pas la non réutilisation des données saisies**. En conséquence, aucune donnée confidentielle ou à caractère personnel ne doit y être utilisée :

- **ne saisissez que des données qui peuvent être rendues publiques** (textes et programmes officiels, ressources éducatives libres, données statistiques anonymisées, œuvres du domaine public, etc.)
- **ne demandez en aucun cas aux élèves de se créer un compte personnel** auprès de services d'IA accessibles au grand public.

Renoncez aux IA grand public quand des données personnelles, confidentielles ou protégées par le droit d'auteur sont en jeu.

Ayez conscience de l'impact environnemental des IA génératives

Recourez de manière raisonnée et responsable à l'IA générative en ayant conscience des impacts environnementaux.

Renoncez à l'IA si une autre solution moins coûteuse écologiquement peut répondre à votre besoin (par exemple, une simple recherche sur le Web).

Exercez votre esprit critique

Examinez d'un œil critique les propositions qui vous sont faites, **vérifiez toujours l'exactitude des réponses** en comparant avec d'autres sources. Soyez conscient des biais possibles de l'IA, pour les corriger le cas échéant.

Renoncez à l'IA si vous ne pouvez pas évaluer le résultat en matière d'exactitude factuelle, de pertinence des références citées et d'impartialité du point de vue.

Privilégiez les solutions libres qui permettent un contrôle des corpus utilisés ainsi que des procédures de traitement.

Soyez transparent dans l'usage de l'IA

Signalez toute utilisation de l'IA dans une prise de décision, en indiquant clairement la façon dont elle a été utilisée et, dans la mesure du possible, en précisant le type d'outil utilisé.

EN PÉDAGOGIE

Un principe : n'utilisez l'IA que
lorsqu'une plus-value pédagogique est avérée.

Adaptez les devoirs et les modalités d'évaluation

Mettez au **premier plan le raisonnement et la résolution** de problème.

Expliquez aux élèves que l'utilisation d'une IA générative pour réaliser un devoir scolaire, sans autorisation explicite et **sans travail personnel d'appropriation, constitue une fraude**.

Évitez d'utiliser des logiciels de détection de contenus générés par l'IA : peu fiables, ils pourraient conduire à pénaliser à tort un élève.

Adaptez les usages de l'IA générative en fonction du niveau

- Dès le **premier degré**, les élèves sont sensibilisés aux connaissances de base de l'IA, sans manipuler directement des IA génératives.
- **Au collège**, l'utilisation pédagogique en classe des **IA génératives par les élèves**, limitée, encadrée, expliquée et accompagnée par l'enseignant, est autorisée **en classe à partir de la 4e.**
- **Au lycée**, les élèves peuvent utiliser les IA génératives de manière autonome dans un cadre d'apprentissage et de formation explicitement défini par l'enseignant.

https://www.education.gouv.fr/cadre-ia

LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Cadre d'usage de l'IA en éducation

pour accompagner la communauté éducative dans un usage **éthique, responsable** et **pédagogique** des IA génératives

PRINCIPES CLÉS

RGPD
Protéger les données personnelles en utilisant des données anonymisées, en quantité minimale, avec un traitement déclaré.

Usage frugal
Recourir à l'IA uniquement lorsque nécessaire afin de réduire l'impact environnemental.

Esprit critique
Toujours questionner les réponses produites par l'IA et les valider.

Open Source
Favoriser les IA libres pour plus de transparence et contrôle.

L'IA en classe avec les élèves

Usages de l'IA possibles à partir :

- du 1er degré avec une sensibilisation à l'IA, sans usage direct ;
- de la 4e avec une utilisation encadrée des IA génératives en classe ;
- de la 2nde avec un usage autonome de l'IA dans un cadre défini.

Les usages proposés aux élèves doivent viser une éducation à l'esprit critique et à un usage raisonné de l'IA.

Les élèves **ne doivent pas avoir à créer de compte personnel** sur un services d'IA accessible au grand public

Les usages professionnels (assistance par IA)

Usages de l'IA possibles pour :

- les tâches didactiques et pédagogiques (préparation de cours, évaluations) ;
- les tâches administratives (synthèses, courriers, etc.).

Ne pas valider les résultats de l'IA sans vérification ;
Ne pas corriger un devoir avec l'IA sans autorisation ni appropriation ;
Ne pas se fier aux outils de détection automatique de contenus générés par IA.

Informer systématiquement en cas d'utilisation de l'IA dans une décision éducative ou administrative

À RETENIR

L'IA en éducation est **un outil au service de l'humain** et non un substitut. Son usage présente des **risques** (vie privée, environnement, biais, fraude) et nécessite de **respecter des valeurs essentielles** comme l'éthique, la transparence, la maîtrise et la protection des données.

Extrait du cadre publié par le ministère de l'éducation nationale (juin 2025) - Travail initié par Perrine Douhéret, Délégation régionale au numérique éducatif (DRANE) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2025

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Cadre d'usage de l'IA en éducation

Je dois

- **Respecter les valeurs et principes de l'École** de la République et la liberté pédagogique.
- **Protéger les données personnelles** conformément au **RGPD** (usage de données anonymisées ou publiques).
- **Informer en cas d'utilisation d'IA** pour une décision éducative ou administrative.
- **Développer chez les élèves un esprit critique** vis-à-vis des IA (opportunités, limites, biais).
- **Privilégier les solutions d'IA libres** pour plus de transparence et de maîtrise des corpus utilisés.
- **Réduire l'impact environnemental** en privilégiant des usages frugaux, uniquement si nécessaire.

Je peux

- **Utiliser des IA génératives pour m'assister** dans la préparation de cours, évaluation ou correction.
- **Proposer des séquences pédagogiques intégrant l'IA** à des fins d'apprentissage critique et raisonné.
- **Faire utiliser les IA génératives** en classe **à partir de la 4e,** de manière encadrée et accompagnée.
- **Permettre aux élèves d'utiliser de manière autonome les IA au lycée** dans un cadre défini.
- **Sensibiliser les élèves dès le premier degré** aux bases de l'IA sans manipulation directe.
- **Utiliser des IA pour des tâches administratives** (rédaction de courriers, synthèses, etc.).

Je ne peux pas

- **Demander aux élèves de créer un compte personnel** sur des services d'IA accessibles au grand public.
- **Saisir des données confidentielles, personnelles** ou **protégées** par le droit d'auteur dans une IA grand public.
- **Manipuler des IA génératives** avec les élèves **avant la 4e.**
- **Évaluer un devoir réalisé avec une IA générative sans autorisation** ou sans travail personnel d'appropriation.
- **Utiliser l'IA sans vérifier les résultats** (exactitude, pertinence, impartialité, biais ...).
- **Détecter automatiquement les contenus générés par IA** avec des logiciels peu fiables pouvant pénaliser à tort.

Pascal Mériaux - Délégation régionale au numérique éducatif (DRANE) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2025

CC BY NC SA